

# Si Vous Demenagez ?

Envoyez-nous votre nouvelle et votre ancienne adresse. Le Bureau de Poste ne fait pas suivre les magazines comme les lettres. Surtout, envoyez-nous ces renseignements pour le 15 au plus tard du mois précédent, date à laquelle nous révisons nos listes, car nous sommes dans l'impossibilité d'envoyer des numéros duplicata.

Nom .....

Rue .....

Localité .....

Ancienne Adresse .....

Localité .....

**LA REVUE POPULAIRE**

**131 rue Cadieux,**

**Montréal**